

## TEXTE D'ORIENTATION

### POUR L'A.G.

après la réunion du 11/1/92

Je m'en excuse, les notes prises par Annie Sotty, Christine Rosen et moi-même ne m'ont point paru susceptibles de servir de trame à un compte rendu. Reservoir tel quel l'enchaînement des répliques restituerait peut-être l'atmosphère, très vivement passionnée, de cette réunion, mais n'aurait pas la vertu attendue d'un texte censé aider à une réflexion pour la suite qui est proche.

Je m'emploierai plutôt à restituer les formulations des uns et des autres - qui s'y retrouveront, je l'espère -, afin d'aboutir de cette façon à la rédaction d'une véritable proposition qui ressortirait des grands axes de cette discussion et pourrait être votée lors de la prochaine A.G. Je ferai cependant apparaître, à différents moments, les alternatives entre lesquelles nous aurons à trancher.

Une chose est sûre: aucune des personnes présentes ne souhaite que l'association s'engage sur la voie d'une procédure visant à octroyer à des candidats une nomination qui vaudrait dans le social comme habilitation à pratiquer l'analyse.

Il est cependant cocasse de constater que le fantôme de la nomination, du jury, de la reconnaissance, de l'inscription sociale, etc., n'a pas cessé de planer sur ce débat, que ce soit pour l'écartier (Il n'y aura pas de nomination!) ou pour en dénoncer le spectre (Votre liste risque d'aboutir à une nomination...).

Il est donc peut-être salutaire de rappeler que, dans aucun des projets de dispositifs sur la pratique avancés durant la discussion, il n'a paru possible ou souhaitable de faire en sorte que l'institution se donne le moyen d'accorder quelque titre que ce soit. Il a même été proposé par M. Jollivet de faire porter un interdit - au moins provisoire - sur cette question de la nomination, interdit qui mutatis mutandis, se verrait conférer la fonction de l'interdit de l'inceste qui, chez les humains, rend une sexualité possible. J'ajouterai quant à moi que l'interdit en question ferait plutôt penser à l'interdit des linguistes fondant leur science et décidant pour cela de récuser a priori la question de l'origine du langage, car c'était moyennant cet interdit qu'il devenait possible d'en établir les lois.

Ce préambule étant posé, il est d'abord à souligner que peu d'objections ont été émises contre la possibilité que les noms de personnes se déclarant être praticiens de l'analyse freudienne soient regroupés en une liste qui servirait de point de départ à tout développement ultérieur, qu'il s'agisse d'une procédure ou d'une simple structuration de l'institution.

À moins que le fantôme plus haut évoqué ne réapparaisse à nouveau lors de l'A.G., il ne semble donc pas impossible de proposer que le fait de se ménager cette condition purement formelle soit entériné par un vote. Il suffirait, pour désarmer les objections, de préciser les limites expresses d'utilisation de cette liste (par qui? en quelle circonstance? et à quelle fin?), ainsi que son degré de publicité.

Puisque le malentendu a surgi au sein même du groupe de discussion, il me paraîtrait, en l'occurrence, indispensable de préciser que cette liste ne saurait valoir à l'extérieur de l'institution et ne serait donc pas imprimée dans le prochain annuaire. Elle ne servirait que pour permettre qu'une règle du jeu, s'il s'en dégageait une entre nous, puisse s'appliquer à certains qui s'engageraient par là même à la respecter.

Le deuxième aspect sur lequel un large consensus semble s'être établi concerne les trois points suivants:

- c'est bien au sein du cartel, et en un premier temps de lui seul, que devraient être travaillées les questions afférentes à l'acte de déclaration à partir duquel cette liste aura été constituée;
- le mode de constitution de ces cartels serait le tirage au sort, et non la cooptation;
- ces cartels devraient être éphémères, à telle enseigne que le nombre de leurs réunions pourrait être préalablement fixé ou au moins limité, comme le sont les coups dans une partie qui ne saurait durer indéfiniment.

Au point où j'en suis des avancées de la dis-

/ cussion, une première conséquence peut être

tirée et, avec elle, un premier point de désaccord. Si c'est bien la prétention à se déclarer analyste qui constitue la liste, les personnes qui formeraient les cartels tirés au sort dans cette liste ne sauraient être seulement des membres de l'institution concernés par l'analyse ou effectivement en analyse, quoique ou parce que capables d'en " dire quelque chose ", mais des praticiens du fauteuil ou de futurs praticiens qui, même s'ils n'ont pas encore un seul analysant, se déclarent par là même capables, voire désireux d'en recevoir.

Dès lors, le jeu auquel s'adonneront les cartels et leurs membres devra nécessairement concerner la pratique ou, pour le moins, les problèmes afférents au devenir analyste, et non des problèmes de théories qui feraient - mais est-ce seulement possible? - abstraction de ce qu'est la fonction analyste, incarnée dans l'ordinaire des cures. Des objections ont pourtant été émises à ce propos. Serions-nous déjà passés à la clandestinité?

Pour structurer à présent la suite des débats et les différentes options énoncées, je pense que je vais pouvoir utilement continuer à filer la métaphore du jeu, de ses règles, de sa mise initiale ; encore qu'il soit préalablement nécessaire de préciser qui sont les partenaires se lançant dans une telle partie.

Dans le dispositif qu'avait proposé M. Jollivet et son conseil, ceux qui lançaient la partie avaient peu ou prou le profil de sujets d'une procédure. Ils étaient eux-mêmes tirés au sort dans la liste et s'engageaient à rendre compte de leur prétention à se déclarer analystes auprès d'un des cartels constitués par tirage au sort et convoqués par lui à cet effet.

À partir de la mise qu'il engageait, du simple fait de s'être inscrit sur la liste comme se disant analyste, la partie qu'il mettait en route avec les partenaires qui lui étaient échus n'avait pas pour enjeu une nomination, mais la transmission d'une vérité et la reconnaissance de la dimension éthique de sa pratique; l'institution, en tant que garante de cette règle du jeu, se voyait par contre-coup nommée institution analytique.

De sévères objections ont été adressées à ce projet, tant à cause de la suspicion légitime qu'une nomination rampante soit néanmoins pratiquée, qu'en raison du gauchissement que ferait subir au cartel le fait d'être mis en situation de jury. Enfin la procédure, si c'en était une, a souffert de l'absence de présupposés théoriques sur ce qu'il pourrait y avoir à recueillir dans les témoignages. La passe, en l'occurrence, n'est susceptible de faire procédure que dans la mesure où elle est isolée comme moment dans la cure, offrant ainsi une hypothèse permettant de pratiquer une réduction dans la masse des énoncés ayant trait au devenir analyste.

Si ces critiques étaient prises en compte, il ne resterait d'autre solution que de préconiser que le partenaire qui lance la partie, ce ne soit pas tel ou tel analyste, mais l'institution elle-même. Il s'en suivrait que ce serait elle qui:

- proposerait à ses membres de s'inscrire sur une liste, s'ils souhaitent se déclarer analystes,
- leur demanderait, les invitant à se montrer conséquents par rapport à cet acte, de se soumettre dans cet esprit à une règle du jeu;

- se porterait enfin garante de ce que cette liste ne vaudrait qu'en son sein et pour que la partie se joue dans des cartels issus de la liste, mais dont personne ne pourrait s'exempter, s'il veut y rester.

Je précise donc qu'il y a là deux options sur lesquelles l'A.G. pourrait être appelée à trancher: ou bien ce sont les personnes se déclarant analystes qui demandent à l'institution de se porter garante d'une règle du jeu, ou bien c'est l'institution elle-même qui propose une règle du jeu qui engage les analystes à se déclarer comme tels.

Quelle que soit l'option adoptée, il faudrait cependant que des précisions soient apportées et sur le déroulement de la partie et sur les règles du jeu, étant bien entendu que la mise qui met en route le processus, c'est la déclaration analyste de certains, et que l'enjeu n'est pas leur nomination.

On peut se douter que le principal de la discussion a porté sur ces points. Je me contenterai d'énumérer les assertions les plus fermes concernant l'enjeu:

- donner consistance à l'institution dont le concept serait, lui, susceptible de nomination;
- donner de l'énergie à l'institution, les parties qui se joueraient dans les cartels étant, pour ainsi dire, les fissions ayant lieu au cour d'une centrale nucléaire;
- permettre de nommer, non point des sujets, mais les moments constitutants d'une analyse ou la structure de bord de la pratique analytique;
- assurer une transmission, à travers les énoncés touchant la pratique de l'analyse, de ce qui se révélera pour finir intransmissible;
- donner à l'institution le moyen de garantir qu'une éthique de l'analyse anime la recherche et la pratique de ses membres, cette éthique étant cela même qui devra structurer les temps de la partie.

Il est évident que chacune de ces assertions a rencontré critiques et contestations; il est cependant tout aussi évident qu'aucune de ces éventuelles hypothèses d'enjeu pour le fonctionnement effectif de la partie n'est fondamentalement exclusive de l'autre. En revanche, il faudra évidemment choisir entre différents types de scénarios pour le déroulement de la partie en tant que telle.

Un point d'accord s'est largement manifesté celui d'affirmer la nécessité d'un nombre limité de coups pour la partie, le cartel devant se dissoudre à son issue. Les divergences commencent avec l'affirmation d'une autre nécessité : celle de ménager un deuxième temps où d'autres pourraient tirer enseignement de ce qui s'est passé lors du premier.

Un clivage est apparu en premier lieu entre ceux qui affirment la nécessité que la dissolution des cartels soit accompagnée d'un

passage au public ", et ceux qui énoncent que, pour assurer les conditions de confidentialité permettant à un analyste de parler effectivement de sa pratique, il faudrait que le relais du deuxième temps soit plutôt assuré par un " autre cartel ".

Un second clivage concerne les modalités de cette prise de relais. Certains pensent que, étant donné qu'il sera question de la pratique quotidienne des analyses, chacun des membres du cartel devrait pouvoir assumer de transmettre ce qu'il en aura entendu d'autres pensant au contraire que, si le fonctionnement du cartel se démontre bien congruent avec celui des analyses dont il sera question, ce qu'il y aura à transmettre de ce fonctionnement devra nécessairement se réduire, au point que la transmission ne puisse être assumée que par un seul, auquel le cartel déléguerait la responsabilité de son énonciation.

Enfin, un dernier clivage, moins directement perceptible dans la discussion mais réel, concerne la théorie du transfert ou la pertinence du concept de " transfert de travail  
D'aucuns seraient enclins à penser qu'introduire entre l'analysant et l'analyste un tiers (qui ne serait pas forgé sur le modèle de ceux, traditionnels, du " contrôleur ", de la

commission d'études " ou du "jury d'accueil ", ou du réel du couple de la théorie et de ce qu'elle n'empêche pas d'exister, mais celui de l'institution en tant que telle; à quelque chose de normal : leur modèle de la cure ne renvoie plus à l'hystérie, mais à la paranoïa, et ils se passeraient donc tout à fait du transfert de travail.

Quelque chose qui en relève pour des analystes qui ne partageraient pas l'idée que la cure est en fait une paranoïa dirigée est, au contraire, indispensable pour qu'ils se décident malgré tout à faire intervenir un tiers qu'ils ne sauraient vivre autrement que sur le mode d'un contrôle plus ou moins persécutif. Il devient dès lors nécessaire, surtout si on n'attend aucune reconnaissance, d'aimer un tel tiers ou au moins de lui supposer un savoir.

S'il fallait conclure là-dessus, ce serait bien évidemment pour faire à ce propos remarquer qu'on ne saurait imaginer un " autre dispositif que celui de la passe ", sans une théorie de la cure, au moins aussi élaborée que celle qui sous-tendait la proposition de Lacan, et dont aucun fonctionnement institutionnel ne permettra à lui seul de se dispenser.

#### DOSSIER DISPOSITIF

Comprenant sept textes remis par  
D. Grimault, G. Thouvenin, Ph. Gamier,  
J. Nass M. Defrance, C. Masclef et T Perles.  
L D. Grimault

La psychanalyse est une pratique de parole qui se déploie dans le champ du transfert. La règle fondamentale en constitue l'exigence : énoncer tout ce qui vient à l'esprit, pour l'un, tout entendre d'une oreille égale pour l'autre.

Analyste, analysant et règle fondamentale constituent un ternaire tel que: pas d'analyste sans analysant, pas d'analysant sans analyste, pas d'analyste sans la règle.

La pratique analytique est caractérisée par un rapport au savoir tel que la technique y est sans cesse réinventée dans chaque cure, à la fois sur les traces de Freud, de Lacan, et de quelques autres, mais aussi selon le style propre à chaque analyste.

Nous ne sommes peut-être plus à une époque où ce ternaire, analyste-analysant-règle fondamentale, pourraient encore valablement ne rien vouloir savoir de ses rapports au champ social.

Privilégier le seul aspect de la technique conduirait à terme à constituer un corps de praticiens plus ou moins habiles dans son maniement. C'est la voie de la professionnalisation. Toute profession codifie son mode d'exercice pour l'ensemble de ses membres et produit, explicitement ou non, une déontologie au détriment d'un style et d'une éthique.

Privilégier la seule invention serait nier que la psychanalyse est centenaire et que déjà bien des voies ont été défrichées. Un praticien ne saurait aujourd'hui se passer de ce savoir. Quant à la trouvaille et à l'invention, elles se font toujours à la périphérie des savoirs constitués.

Inscrire la psychanalyse comme action par rapport au champ social, même si elle n'est pas sans effet sur celui-ci, procéder à des nominations et établir une liste, serait oublier un des aspects essentiels de la règle fondamentale : énoncer ce qui vient, entendre d'une oreille égale, ne peut se faire qu'en mettant en suspens tout jugement de valeur. Or, la valeur, voilà justement ce qui fait critère dans le champ social, l'orienté de façon imaginaire, et finalement s'oppose comme résistance dans la cure.

La situation est paradoxale : c'est l'adresse de la demande qui fait l'analyste, mais celui-ci ne s'établit que sur une erreur quant à la personne. L'analyste... ne peut être proprement reconnu comme analyste, dans l'impersonnalité parfois invivable des séances, que par ses patients ; ailleurs, il ne peut être reconnu qu'au second degré, comme quelqu'un que ses patients reconnaissent. C'est là tout le problème, insoluble au fond, de la reconnaissance sociale des analystes ; et il n'est pas étonnant que de l'extérieur on ne s'y retrouve que mal. Comment tiendrons-nous pour analyste quelqu'un que ses patients ne tiennent pas pour tel? Inversement, s'ils le tiennent pour tel par erreur, au nom de quoi les détromper?" (Octave Mannoni, Un commencement qui n'en finit pas).

Lacan nous a appris à rompre avec un certain cursus de formation et de reconnaissance des analystes, cursus dont il dénonçait le caractère essentiellement moïque.

La passe, de l'E.F.P. aux C.C.A.F., s'est révélée une expérience qui éclaire la cure mais qui ne permet d'étayer ni nomination ni habilitation. Sans doute faut-il faire le deuil d'un quelconque processus qui se voudrait qualifiant. N'est-ce pas ce qui nous échoit comme indépassable de l'enseignement de Lacan?

L'appartenance à une institution pour l'analyse n'est pas une condition nécessaire à son exercice, mais un moyen mis à la disposition de qui veut y confronter avec d'autres ses propres questionnements.

Nous avons choisi de constituer une institution, et non une école. Une institution vit de la pluralité de ses membres ; la nôtre s'est montrée assez inventive pour privilégier nombre de types de rapport au travail analytique. C'est cette diversité même qu'il faut promouvoir. Ce n'est pas un dispositif et un seul qu'il faut prendre en compte, mais bien tous les modes d'énonciation fonctionnant dans un temps second par rapport à la cure: contrôle, passe, cartels, dispositifs à entendre au pluriel, séminaires, groupes de travail, journées d'études, publications...

Il nous faut cependant sortir du tout ou rien sur la nomination, sortir de l'alternative : ou le no man's land ou l'inscription sur une liste, dite liste d'analystes, d'où la proposition suivante:

Que chacun, s'il le souhaite, fasse savoir comment, actuellement, il inscrit son travail dans ce que l'institution, c'est-à-dire ses membres, a mis en place comme lieux d'énonciation possibles, tels qu'ils viennent d'être rappelés. Un bulletin de ces inscriptions de travail, mis régulièrement à jour, et consultable à tout moment, permettrait à chacun de rencontrer des collègues de travail en fonction de ses centres d'intérêt.

Ce serait bien sûr une prise de position à faire savoir : l'institution ne se contente pas d'enregistrer des adhésions; elle n'apporte ni garantie ni nomination ni habilitation, mais elle est effectivement une trame mise à la disposition de qui veut, chacun peut s'y inscrire au titre de son travail.

Faisons un pas de plus : l'association, régie par la loi commune de 1901, est une institution pour l'analyse, et non une association d'analystes.

Quoique le remède risquerait fort d'être pire que le mal, à savoir la psychanalyse sauvage et clandestine, l'institution se contentera simplement de prendre acte du fait que certains de ses membres se déclarent, à titre individuel, praticiens de l'analyse freudienne. Seul le champ du transfert est à même de valider une telle assertion.

II. Geneviève Thouvenin.

La lecture des derniers courriers faisant écho aux préoccupations majeures qui agitent notre institution, m'amène à livrer ces quelques réflexions.

Nos débats, tour à tour agités, doctes et/ou passionnels, s'enlisent à tenter de résoudre un problème qui me paraît contenir en lui-même les germes d'une totale insolubilité.

L'expérience de ces dernières dizaines d'années, partagée d'ailleurs par d'autres institutions, nous a pourtant livré quelques enseignements qui, curieusement, demeurent lettre morte. Pour ma part, j'ai tiré les conclusions suivantes

Psychanalyste " dans le champ social inscrit sur une liste, et " Analyste dans la cure ", sont deux champs irréductibles qui ne peuvent s'éclairer l'un par l'autre.

À vouloir les traiter ensemble, on n'en traite aucun et vainement, avec une persévération étonnante, nous agissons ces deux faces et proposons des solutions qui, entre autres effets, entraînent des cuvages infinis dans l'institution. On pourrait s'interroger sur cette passion qu'ont les membres d'une institution à se saborder... Mais ce n'est pas là mon propos.

Le social réclame-t-il une liste? Là encore, un chapitre pourrait s'ouvrir : Qui la réclame? " L'argument européen a été fallacieusement grossi... la Commission de

6

Bruxelles se penchant exclusivement sur l'équivalence et la circulation de diplômes universitaires...

Admettons que le champ social le réclame... Pourquoi ne pas la lui donner?

Si quelqu'un est praticien de l'analyse, peut-il soutenir qu'il ne l'annonce pas? Qu'il ne déclare pas ses revenus afférents à cette activité à son percepteur? Qu'il ne participe pas à des débats à ce titre?

Que l'institution, si cela devient nécessaire, produise donc une liste d'analystes, en spécifiant que chacun s'y inscrit à titre individuel et qu'il n'est pas nommé par l'institution.

Quant au psychanalyste qui y est inscrit, la question demeure bien entendu au vif de sa pratique. Quand est-il analyste? Qu'est-ce que chaque cure mobilise en lui-même?

Que l'institution mette en place différents dispositifs où il puisse se risquer, s'il le désire, pour tenter d'éclaircir ces points qui demeurent avant tout singuliers, à condition que ce dispositif soit délesté totalement d'une éventuelle nomination qui mobilise des champs transférentiels jamais analysés, favorisant états passionnels et passages à l'acte.

Il est un deuxième point qui, dans le cadre de notre institution, a toujours été abordé avec une certaine tension. Je veux parler de la T.V.A. réclamée aux membres non médecins, ces derniers en étant toujours exonérés.

Ne pourrait-on pas en discuter autrement?

La pratique analytique doit-elle entraîner cette T.V.A? Ce point est à discuter... avec les professionnels de la T.V.A.

Deux cas de figure:

- Les praticiens n'y sont pas assujettis.

- La pratique analytique doit entraîner systématiquement le paiement de cette redevance, et tous les praticiens de l'analyse en sont redevables, quels que soient les diplômes dont ils sont titulaires et la faculté dont ils relèvent.

Cette prise de position aurait l'avantage de sortir la pratique analytique du champ médical et, là encore, de clarifier les débats.

A propos de la nomination des analystes...

A fin de mieux s'y repérer, j'individualiserai quatre pôles qui ne sont pas sans intéresser la " nomination " - sans toutefois aborder ici directement ce problème sur le plan théorique.

La passe, dans laquelle il convient de différencier deux effets : l'un concerne le devenir analyste ", la façon dont ça s'invente, dans une histoire singulière, mais aussi le " savoir y faire avec son symptôme ", la construction d'un " sinthome ", le rapport au réel et au " champ " de l'analyse, la fonction de " trou " et de " nomination ", etc. - autant de points qui s'entendent fort bien dans les passes, et tournent plutôt autour de ce qu'on pourrait appeler " analyste potentiel ", ou

analyse pure " pour reprendre ce terme de Lacan (qui pose la question de l'analyse pure sans analysant).

L'autre concerne les effets de " précipitation ", de construction, parfois spectaculaires, et qui posent la question du dispositif lui-même, de la réponse, du terme, de leur après-coup, etc. (et peut-être la possibilité d'une " passe clinique " - terme certes impropre, mais qui dit ce qu'il en est).

- Le contrôle, ou " analyse quatrième selon Perrier, permet de repérer l' " analyste en acte ", la possibilité de supporter d'être mis en place de sinthome, d'induire le savoir y faire " chez un autre, sa façon de poser un acte par rapport au réel, de faire "dys-symétrie ", de nouer etc.

- Les cartels, à la condition d'en respecter les conditions minimales (permutation, fonction du plus-un, inscription institutionnelle, production...), pour parer au groupe: par leur diversité, leur souplesse, ils permettent, entre autres, d'étendre les connexions de l'analyse avec les sciences affines, d'ouvrir des questions, d'en travailler d'autres, etc. Il me semble que, sauf dérive, il y est impossible de " nommer " au sens institutionnel - c'est la fonction d'un jury -, même s'il

est possible d'y travailler la nomination dans ses diverses acceptions, même s'il s'y produit des effets de " nomination " pour tout un chacun...

L'institution, dans laquelle il faut soigneusement différencier deux fonctions d'une part un pôle social ", professionnel, chargé de diverses questions associatives (reconnaissance d'une profession, T.V.A., etc.), d'autre part ce que P. Legendre nous a appris concernant la fonction paternelle, l'importance du Droit - par rapport au meurtre et à l'inceste, par rapport aux " places " et à la filiation -, ou concernant l'importance des effets de l'institution comme telle sur un sujet, toutes questions souvent repérées dans les passes.

Ces quatre champs ne se recoupent pas ou peu, et interdisent que se dise le " tout " ou le " un " unifiant de l'analyste. Peut-être se nouent-ils autour d'un " réel " dont il conviendrait de repérer les effets ici et là, sans qu'un point soit complémentaire d'un autre l'hétérogénéité y est nécessaire et suppose de penser un mode d'articulation particulier (un écosystème ?).

Aucun dispositif, je pense, ne saurait attester qu'il y a un analyste, car ce serait - heureusement - mis en question par un autre dispositif, sans qu'on puisse jamais trancher ceci tient au réel même, qui n'est pas le réel des scientifiques, et ne permet pas qu'on pense " sujetobjet " au sens classique.

La psychanalyse n'est pas transmissible, elle s'invente - " Tout langage analytique doit être poétique ", disait Lacan - avec tous les risques que cela comporte, dont le pire serait l'académisme... C'est le rôle d'une association que de permettre à ses membres de travailler à l'abri des intrusions étatiques - d'autant plus quand celles-ci viennent à l'appel des chers collègues en mal de reconnaissance ou de pouvoir -, et donc de s'interposer en se portant garante en tant qu'institution. Quitte à faire travailler d'autant plus les quatre pôles précisés plus haut, sans en privilégier aucun (pour untel, à tel moment, c'est la passe pour tel autre, c'est l'institution - relire, encore une fois, P. Legendre sur ce point majeur quant à une désignation/nomination, etc.), sans réduire la complexité, sans unifier le discontinu.

S'il faut un " biface " État/association d'analystes, et si celle-ci veut s'appuyer sur quelque chose dans sa rencontre avec celui-là, alors je rappelle que Lacan n'a pas proposé mieux que : " On sait qu'il ne fait pas trop de conneries..." , pour rendre compte de l'A.M.E. Toutefois, si l'on fait l'hypothèse du " Réel " dans le champ de l'analyse, peut-être est-il possible d'en repérer les effets en construisant un " espace " qui ne serait pas un dispositif unifiant, qui laisserait toutes ses chances à l'invention et à la complexité (Freud et Lacan n'auraient aucune chance dans les dispositifs actuels, a-t-on pu dire...), qui respecterait le temps propre à chacun, qui ne serait pas trop " entropique " et minimiserait le pèse-personne. Je ne vois pas autre chose que l'induction par l'association de ce qui dérange, décale, dys-symétrise, dégéométrise, déplatonise (" pas de rapport sexuel ") pour que le " chaos " au sens des physiciens produise sa logique propre, aux risques de tout un chacun - y compris de l'association (voir les effets de la passe qui touche à ce registre). La peste contre le tranquillisant d'une bonne nomination, sinon, c'est la Société d'Assistance Mutuelle et de Défense des Analystes Patentés (cf. Lacan et le SAMCDA).

À chacun de poser ses billes dans le tourbillon, dans le champ de l'analyse : s'il y a un rapport repérable à des " bouts de réel " dans la passe, dans les contrôles " (quand l'ouvrira-t-on sur ce point, en évitant d'en faire une rente de situation ?), les cartels, ça se saura - pour autant que ce réel existe bien sûr - : ce qui ne conduirait pas à une nomination quelconque, mais accroîtrait la crédibilité de l'association ainsi nommée " pour l'analyse ". (On pourrait aussi proposer que celui qui se déclare analyste en soutiendra l'enjeu dans la passe - cf. la proposition de Lacan aux Italiens pour fonder une association -, ou dans des " analyses quatrièmes ", ou dans un cartel dit " d'intercontrôle (plutôt interexpérientiel, car aucune décision ne saurait y être prise : il s'agirait plutôt d'in-  
8  
duire ou de soutenir un travail un par un), ou dans des productions (qu'il s'agisse de notules, d'articles dans le style du regretté Ordinaire, d'exposés ou de séminaires), sans qu'il soit besoin d'un dispositif spécialisé ", nécessairement voué aux distorsions et à l'échec : il me semble impossible de dire autre chose que l'appartenance de quelqu'un à un champ déterminé par le réel.

1V. 5. Nassif.

Proposition de procédure.

Pour rendre compte de l'existence de psychanalystes qui se diraient tels.

Je livre à l'occasion de notre discussion la première mouture de cette tentative. Texte à verser, pour la bonne histoire, au dossier de la gésine d'une institution analytique qui vaille...  
15/1/92.

Je l'ai souligné d'emblée, il s'agit bien de se dire, et non point d'être nommé.

Cette distinction, il importe d'en accuser le tranchant, pour faire pièce, et plus que jamais, à l'autorisation préalable.

Il n'y a pas lieu, pour mettre en jeu la procédure dont je vais parler, d'introniser des psychanalistes, sans y pour le coup : ni didacticiens ni contrôleurs, ni âme ni corps.

Ce ne sont là que des soi-disants ; et il n'y a que de l'analyse freudienne. Mais comme l'anathème n'est plus de saison, disons plus modestement que les psychanalystes ne peuvent être que se-disant, un complément dont je laisse libre l'écriture, seul le dire portant véritablement à conséquences.

Pourvu qu'une telle initiative, qui ne peut être encore une fois anticipée par une institution, soit celle de sujets qui, offrant la règle fondamentale, offrent tout aussi bien leur engagement à s'y tenir, jusqu'à ce qu'il puisse être apprécié, et seulement dans l'après-coup, s'ils ont pu être quelquefois psychanalystes.

Être? N'est-ce point encore trop dire? Et n'y aurait-il pas lieu de penser que c'est plutôt avec son désêtre, pour reprendre à notre compte et dans un autre contexte, le néologisme lacanien, qu'un psychanalyste se trouve agir.

Car, si c'était avec son être, ne serait-ce point à tout coup vers la suggestion que s'orienterait son action? Et ne deviendrait-il pas aisé de remettre l'analyse freudienne sur les rails d'une psychologie? Certaines âmes ayant été passées au tamis le plus fin qui se puisse concevoir, se révéleraient alors assez pures pour en guider d'autres.

Vers la vérité? À Dieu ne plaise. Mais la balkanisation qui sévit dans les rangs de la psychanalyse aujourd'hui ne prend-elle pas les allures d'une sectorisation dont chaque secteur, vu avec les yeux du public, peut fort bien passer pour de la secte.

Je ne méconnais certes pas l'existence du métier; et il y a assurément des praticiens expérimentés avec lesquels des analysants auraient toutes leurs chances, jusques et y compris dans les lieux théoriquement les plus réfractaires à leur invention.

Mais je maintiens cependant qu'il n'y a aucune raison qu'il soit possible de tirer à partir de ce fait argument et de fonder à partir de là une essence ou cerner une fonction qui seraient celles du psychanalyste.

On ne devient psychanalyste qu'à partir du moment où tel ou tel analysant vous fait rencontrer ce désêtre qui se creuse dans la faille où, toutes les conditions nécessaires de l'acte psychanalytique étant pourtant réunies, elles se révèlent néanmoins insuffisantes.

Par la grâce de l'analysant, dest non seulement du transfert qui se crée, mais les conditions de son passage à la limite: il va jusqu'à faire atteindre ce point où l'analyse est rendue impossible, l'analyste se voyant condamné à l'impuissance.

La procédure que je propose voudrait précisément chercher à tirer argument de la rencontre d'une telle limite que je nommerai bord, et à viser donc à l'élucidation des conditions d'obtention par l'analysant de ce désêtre de son psychanalyste.

Ce bord, qui n'est pas seulement l'apanage du jeune analyste, mais du plus chevronné; qui ne se manifeste pas seulement en début de cure, mais à l'un ou l'autre de ses tournants, et presque inéluctablement aux alentours de sa fin, - il s'agirait ici de parier qu'il n'est point indicible et nécessairement livré à l'évanescence?

Posons même que c'est par le recueil (et dépassement) de cette limite que l'analyse peut se transmettre. Ce qui se transmettrait par le témoignage de l'analyste d'un se disant analyste, ce qui pourrait aussi bien être transmis par le témoignage d'un contrôleur de ce

même analyste en difficulté ne relève au mieux que d'un enseignement, mais ne saurait permettre la mise en jeu d'une procédure.

Il est, en effet, amplement démontré que les associations qui se cooptent sur ce modèle, nécessairement hiérarchique, sont guettées par la tentation soit d'un conformisme soit d'une démission théorique.

À l'instar de ce qui a été en son temps proposé avec la passe, je poserai qu'il est préférable de considérer que ce soit par le témoignage indirect des manifestations d'un désêtre plutôt que des prouesses d'un sujet, que l'expérience de la psychanalyse puisse se perpétuer.

Mais il est ici notable que l'idée de la procédure de bord n'aurait pu s'envisager si l'expérience de la passe reprise ici ou là depuis l'E.F.P. n'avait pas montré que ce n'est point le type de procédure adéquat pour que s'y recueille la difficulté d'être analyste.

Sans venir pour autant se gargariser d'un prétendu échec de la passe ", parce qu'elle ne donnerait pas accès au moment du devenir analyste et qu'il serait donc tout spécialement malaisé d'en tirer des raisons de nommer le candidat analyste, il était prévisible que l'adresse à un jury, serait-ce par le truchement des passeurs, ne puisse qu'exacerber, au mieux une dernière fois dans le cours d'une analyse, les attentes d'un sujet envers un Autre qui ne se montrerait point défaillant.

Or ce n'est précisément pas en position d'Autre, mais d'objet, qu'un analyste se pose tout d'abord, même si c'est en position d'objet perdu, cette perte se montrant à nouveau susceptible de relancer l'illusion du sujet envers un autre nostalgiquement aimé, puis ressuscité.

C'est apparemment ce que la passe ne peut éviter de redupliquer, dans le rapport du passant au jury, se situant, dans la meilleure des hypothèses, comme le point avant-coureur d'un deuil enfin possible envers ce sujet supposé savoir.

Mais ce trait me permet d'accuser les arêtes d'une différence : la passe, en tant que point ultime de butée d'une illusion, ne saurait être considérée comme un moment récurrent dans le déroulement d'une cure, alors qu'il est constatable que ce peut être le cas dans ces moments de bord.

Par ailleurs, il est d'expérience que la passe est fortement particularisée par la personnalité de l'analysant, quel qu'ait pu être son (ou ses) psychanalystes. Un bord, au contraire, tel que nous voudrions en isoler le moment, est tout autant particularisé par la cure de l'analysant concerné que par le devenir analyste de son analyste; devenir, faut-il le souligner, qui n'est jamais acquis une fois pour toutes et qui peut être remis en question chez un se disant analyste, à chaque nouvelle cure.

De toutes ces considérations découle la proposition que je fais d'une procédure qui serait à expérimenter au sein d'une institution, voire de plusieurs.

Elle suppose l'emboîtement de trois rouages, s'inspirant chacun de traits pertinents dans la procédure de la passe, par rapport auxquels il deviendrait possible de distinguer une procédure de bord.

Le premier de ces rouages s'inspire de la condition nécessaire à la procédure de la passe, à savoir que des analystes désignent des passeurs. Il est constatable que la collection de noms ainsi établie ne fait pas liste, mais constitue le premier temps nécessaire à l'obtention d'un chapeau dans lequel seront tirés au sort des passeurs.

Le candidat au bord devrait, de même, pouvoir tirer quatre noms d'une collection obtenue cependant cette fois par l'auto-désignation de ceux qui auront bien voulu se dire analystes à cet effet auprès de l'instance coordonnante qui les aura recueillis.

Avec ces quatre se disant analystes (deux des noms échus par le sort ayant pu être récusés), il formerait un cartel - et ce serait là le deuxième rouage -, cartel où il s'emploierait à parler, en tant que candidat, non pas de sa pratique en général, ni même de la période de son installation, mais d'une expérience de bord dans un cas déterminé d'analyse pris à l'un quelconque de ses moments.

Ce cartel devrait être éphémère et ne saurait se réunir plus de six fois (ou moins de trois fois). Il aurait essentiellement pour fonction d'élaborer ce discours de bord pour le rendre transmissible, sans divulguer le secret qui en fait le prix; au point de pouvoir se séparer dans l'acte de désignation d'un sujet du bord, qui aurait pour fonction d'en porter indirectement le témoignage.

Ce sujet, qui ne serait donc pas le candidat au bord lui-même, aura pour mission de transmettre ce témoignage, mais non point auprès d'un jury ; - et c'est en cela que la procédure de bord, en son troisième rouage, se distinguerait le plus nettement de la passe. Il tire, en effet, au sort un nouveau cartel dans la collection des se disant analystes.

Or il est tout de suite à noter, à propos de cette dernière étape, que le candidat au bord, dont il n'y a pas lieu de supposer qu'il ne puisse d'ailleurs pas faire déjà partie de cette collection, y aura en tout cas été automatiquement inscrit.

Il en découle que le sujet du bord qui porte le témoignage du travail de cartel constitué par le candidat peut tout à fait comprendre qu'il assume la responsabilité afférente à celui qui pourrait cartelliser l'ensemble, nécessairement clos à un moment donné, formé par la collection des se disant analystes.

Ce nouveau cartel se réunit, en effet, trois fois au plus; et peut-être une seule fois suffite pour que soient obtenus, - surtout si un troisième et nouveau cartel est à partir de là suscité, et ainsi de suite - les trois effets suivants:

- Une cartellisation complète de la série des noms qui se seront auto-désignés analystes;
- Un retour par là même au candidat au bord, qui fait partie de droit d'une telle série, de telle sorte que son témoignage, retravaillé, puisse apporter de nouvelles connaissances sur la structure de bord de la pratique analytique;
- Une réflexion d'ensemble parmi les cartels ainsi formés sur les conséquences qu'aurait sur la pratique du bord et sur l'institution, la nomination comme telle d'un analyste.

Paris Strasbourg, 1-7 février 1989.

lors de la

sur

V. M. Defrance

La lecture du dernier courrier des CCAF s'est accompagnée d'une certaine inquiétude et de doutes à propos de la persistance de réapparition des projets institutionnels concernant la nomination, au point que certains imaginaient ceux-ci bouclés pour la prochaine assemblée et se demandaient à quoi avait servi la dernière.

En effet, la réapparition de la notion de protocole institutionnel (et non de recherche) et la précipitation à vouloir faire liste et élection est contradictoire avec la dernière Assemblée Générale. Si la constitution de groupes de travail avait été proposée avec des réunions de confrontation ou de concertation ultérieure, aucune consigne de rédaction de texte commun à proposer au vote n'avait été retenue.

Nous ne nous sommes pas lancés dans une théorie de la nomination. Aucun de nous n'y prétendait. Nous avons tenté de répondre à ces modestes questions de notre pratique quotidienne:

1. Pouvons-nous repérer des critères - et lesquels? - de choix de noms d'analystes à proposer à qui nous le demande?

2 Quels sont nos embarras éventuels?

Nous avons dans cet esprit abordé la demande de quelqu'un en position de client, certains d'entre nous ayant une pratique de consultation en milieu psychiatrique, d'autres ayant celle de services de psychiatrie, voire celle d'une pratique médicale non psychiatrique.

Nous étions tous amenés à travailler avec des demandes qui ne s'adressaient pas d'emblée à un psychanalyste.

Deux possibilités se présentent alors:

1. Ou bien il est repérable que le passage par l'adresse "au docteur" ne constitue rien de plus qu'une quête de garantie, en quelque sorte, du sérieux et des bonnes moeurs de l'analyste, la demande ne portant que sur le lieu ou l'adresse.

Habituellement alors, notre réponse comporte l'énonciation-dénonciation du fauxsemblant de la garantie médicale, spécifiant que le champ qui s'ouvre à cette demande est hors médecine. Mais cette énonciation, si elle a lieu, comporte le plus souvent l'explicitation d'effets de transfert ayant pu être suscités chez le consultant par le demandeur: "Je pense pouvoir vous donner des noms, puisque c'est ce que vous me demandez; il s'agit de ceux qui ont été évoqués ou suscités en moi par ce que vous m'avez raconté aujourd'hui..."

Le transfert originaire entre le psychiatre ou médecin qui ont fourni l'occasion de la demande, et le psychanalyste désigné par ces derniers restera sans doute non dit et constituera une scène primitive inaccessible à l'enfant-analysant issu de ce couplage, ce qui ne l'empêchera pas de recouvrir cette scène de ses productions imaginaires. C'est en tout cas de l'insu, du non-savoir inaugural pour le sujet que procède la nomination de celui qui ne sera d'abord que le nom et l'adresse de l'éventuel futur analyste.

2. Ou bien la désignation d'une pratique qui serait celle de la psychanalyse fait irruption dans la vie du demandeur, faisant une surprise qui déboute le demandeur, lorsqu'il croyait s'adresser au monde de la médecine et lui ouvre l'hypothèse, nouvelle pour lui, d'une pratique de la parole, et de rien d'autre. Cette irruption dans un monde culturel où le nom même de la psychanalyse a quelque chose d'inouï provoque en général une certaine sidération qui n'est assurément pas de mauvais aloi.

À partir du repérage de cette première alternative il s'est manifesté une grande difficulté à préciser pourquoi tel ou tel avait été élu comme analyste pour tel supposé futur analysant.

La difficulté se précisait du fait qu'il s'agissait: 1. de se situer au-delà des critères habituel du compagnonnage,

2. de prendre acte du fait que pour aucun d'entre nous il n'y avait de liste-type,

3. de constater que, même si nous donnions plusieurs noms, la réponse nous paraissait devoir être singularisée.

Il nous est alors apparu que la plupart du temps les personnes étaient mise au second plan par rapport à la façon dont elles étaient perçues ou pouvaient se situer dans le discours.

Or cela était d'autant plus étonnant que de cette mise au second plan des personnes en faveur de leur discours ne découlait aucune appréhension juste d'une pratique effective de la psychanalyse chez ces personnes pourtant nommées.

Il faut croire que ce sont nos analysants qui nous font travailler ainsi. Après tout, c'est bien de ce discours des hystériques, inouï jusque-là, que Freud est parti, ce qui nous incite peut-être encore à privilégier cette dimension du discours.

Mais la situation est différente si le demandeur est un proche (famille, relation amicale ou professionnelle) ou un client qui nous fait cette demande pour un tiers pareillement situé comme proche.

Interpelés comme praticiens, mais d'emblée exclus à cause de cette proximité, nous avons tendance à donner l'adresse de quelqu'un à qui nous aurions pu demander une analyse ou un contrôle pour nous-mêmes, instaurant de la sorte une parentèle imaginaire, qui nous ferait chercher du côté des plus anciens plutôt que du côté des frères.

Le choix s'est opéré alors en tenant compte des écrits, des enseignements, des interventions publiques ou des effets perceptibles de l'analyse ou du contrôle d'amis allant voir cet analyste, ce qui renvoie à nouveau à l'identification fraternelle.

Il est curieux que l'embarras nous saisisse encore davantage, quand il ne s'agit plus de nommer un praticien, mais un lieu, un champ, une pratique. Car il ne s'agit plus alors d'une nomination imaginaire, mais de celle de l'autre, de l'interlocuteur lui-même comme sujet parlant, comme être de parole déterminé par le jeu du signifiant.

C'est dans des situations comme celles-là que le sentiment de responsabilité est le plus fort, la désignation devant se soumettre à la nécessité de trouver une bonne " adresse, celle où ça pourrait ne pas rater, où ça pourrait ne pas se répéter. Le nom juste à donner comme une interprétation juste?

Dans les cas où nous ne pouvons répondre oui nous-même comme futur éventuel analystes, pour des raisons d'emploi du temps ou à cause d'éléments contre-transférentiels, l'enjeu est à la limite vécu comme de moindre importance. Après tout, dans Laïenanalyse, Freud soutient qu'il faut faire confiance au futur analysant qui saura seul trouver ce qu'il cherche, soit : un analyste, s'il veut vraiment faire une analyse.

Alors, quels démons nous habitent-ils, lorsque nous voulons savoir d'avance et mieux que l'autre ce qui serait son bien?

Travaillons sur ce qui peut être convoqué sous ce nom de psychanalyste, avant d'établir des palmarès de psychanalystes! Car la seule nomination qui vaille n'est-elle pas celle que peut faire l'analysant, lorsqu'il déclare : j'ai fait une psychanalyse avec untel qui a été mon psychanalyste?

Qu'est-ce qui vaut mieux? Un analyste nommé, titré ou un analyste innommé. Il me revient, employant ce terme, qu'il renvoie, en anatomie, à la ligne innommée, qui porte justement ce nom... On rencontre aussi en montagne une aiguille ou un pic, dits " nommés ", dont la spécificité même est d'avoir un nom qui n'en est pas un...

Cet innommé-là, comme on le voit, n'est pas l'innomable.

Quant aux termes de "qualification

ou

d" habilitation ", ils ne sont tellement employés que pour servir de substituts à ceux de nomination et de reconnaissance.

Ouvrons à leur propos le Littré. On trouve à Qualification: " Dans le langage ecclésiastique, manière d'apprécier les propositions. Ce qu'on appelle qualification est un terme par où l'on exprime ce qu'il faut croire de chaque proposition censurée; tel est le terme d'hérétique, d'erroné, de scandaleux ou de téméraire, et ainsi des autres (Bossuet)..." et à Habilitation: terme d'ancienne jurisprudence : sorte d'émancipation par laquelle un enfant

devenait habile à faire des contrats et pouvait acquérir pour lui-même, mais sans avoir le pouvoir de tester : en quoi l'habilitation différait de l'émancipation.

Sommes-nous des mineurs condamnés à l'intransmissibilité? Et si la question était de ce qui pourrait se transmettre hors institution du travail qui s'y effectue ? Et si tout dépendait dans cette transmission de ce que chacun de la liste des membres se trouve engagé dans la responsabilité de son acte d'inscription?

Si les CCAF peuvent être effectivement une association ayant pour objet l'analyse freudienne, alors la question devient celle de ce qui peut donner la qualité de membres : la charge pour chacun de pratiquer l'éthique freudienne, qu'il se désigne comme praticien ou non.

Le risque de forfaiture serait alors écarté espoir certes utopique...

Réflexions de C. Masdef

Ces réflexions ont pris naissance dans l'après-coup de la réunion du 11.I.92, à propos de la peur devant la nomination, ce qui suppose la nécessité de travailler sur le refoulé que cela comporte.

Si l'inconscient existe, c'est qu'il n'y a pas de lieu où un savoir a le texte de sa vérité.

Dans le traumatisme, les mots exprimés ont la vérité de leur sens (ou le sens de leur vérité); ils arrêtent du même coup les possibilités associatives et on peut dire qu'à l'inverse, la cure analytique doit permettre la création d'inconscient là où cela n'a pas été possible.

Celui qui se déclare analyste sera, d'une certaine manière, sommé de dire ce qu'il pense être, au vrai, de cette déclaration, que le texte de son dire soit ou non sensé.

Or il se pourrait qu'il en soit de même pour ceux qui " ne se déclarent pas "

Si cette hypothèse avait quelque pertinence, il ne faudrait pas être étonné qu'un protocole de nomination ait de curieux rapports d'analogie avec le traumatisme, tel qu'il est vécu par certains, à savoir : comme une déclaration de guerre à l'existence de l'inconscient.

C'est en ce sens qu'un travail comme celui sur les " moments de bord " semble prometteur, en ce qu'il permet à l'analyste pratiquant de perdre pied, d'inventer, de trouver de nouveaux outils, quand il croit ne plus faire de l'analyse, et cela, pour que l'analyse continue ou pour sauver la psychanalyse en tant que telle. Il serait fructueux qu'il puisse faire part de son embarras et le partager avec un public.

VII. T. Perles

journal de bords

La question du social, comme on dit, et la nomination sont des thèmes qui, depuis un certain temps, titillent le désir des analystes. À croire, - c'est mon avis - que c'est de structure. Or, il semblerait que, d'ici ou de là, des éléments soient aujourd'hui proposés comme premier temps d'une réponse satisfaisante, c'est-à-dire de nature à calmer l'inquiétude de ceux que la question travaille. Les Cartels Constituants, spécifiquement, résistent à céder à ces temps de reconnaissance. Ce qu'ils défendent, à la manière des anorexiques, c'est le rien du désir.

Position éthique, qu'à qualifier de suicidaire, on n'atteindrait qu'à moitié : l'analyse ou la mort, au sens de pas sans. Dès lors, les embarras devant liste et nomination sont-ils le symptôme de l'institution, au sens noble, si je puis dire, de l'étendard ou du défi. À en respecter le statut on ne fera pourtant pas du sur-place, puisqu'il s'agit pour nous de promouvoir le discours qui s'articule au lieu de l'analyse

appel est donc lancé ce jour, du sein de l'institution, à la constitution de cartels institutionnels, instituant l'analyse, théorie et pratique. Ce dont il s'agit : de rien de moins que du cour de

l'institution pour l'analyse que sont les cartels, où c'est bien la totalité du champ de l'analyse qui doit être resituée, en commençant par ses fondements mêmes.

Ce qui de la nomination nous ramène en effet au nominalisme : Jeremy Bentham en l'occasion, et sa théorie des fictions mise à l'honneur par Jacques Lacan. Que veut dire aujourd'hui se laisser prendre à la fiction dite

psychanalyse ", laquelle consiste en un dispositif réunissant régulièrement deux quidam, les deux aux prises avec la liberté de parole de l'un, l'autre de le garantir faisant profession? De soutenir, après leur problématique refoulement, les fictions du désir dans leur assaut kantien sur le continu du réel? Qui veut, aujourd'hui, faire la théorie de cela?

M'entend-on? Jusqu'à ce jour il paraît que j'ai feint. Mais alors, quand mens-je? " En quoi le dispositif de la psychanalyse dégage-t-il autre chose que l'occasion d'une imposture?

Le dispositif appelé, que le terme latin de cardo pourrait désigner, veut être le moyen de cette entreprise-là. Pour son fonctionnement, sa définition suffit : pas de liste, ni d'analyste ni de praticien de l'analyse, ce qui serait, en effet, largement anticiper sur ce dont il s'agit, puisque tenant pour acquis ce qui est précisément mis en question. Simplement des analysés, praticiens ou non, se portant candidats, au titre d'être la cible des traits qui les vident du lieu de l'analyse - toute autre formule de départ s'installant dans la confusion du sujet et de la fonction, pour s'en tenir à elle, alimenterait transferts erratiques et désirs de reconnaissance, en attente du coup de filet que viendrait y opérer le premier Maître-en-discours venu.

Des dix noms, tirage au sort de deux cartels, puis dans chacun des deux, de celui qui donnera au cartel sa question. Fonctionnement d'une durée limitée à une année au plus, aboutissant à l'obligation, selon des modalités à choisir au sein de chaque cartel, d'en rendre compte à l'institution au cours de journées institutionnelles, d'autres temps de publicité pouvant ensuite y trouver leur veine - publication, congrès. À tout moment, possibilité ouverte pour chacun de se retirer de la liste pour le temps qu'il voudra. À la dissolution du cartel, chaque nom est reversé dans le chapeau pour un nouveau tirage au sort, dès que dix sont libres, tandis que celui qui aura déjà introduit une question au tour précédent pourra se dégager du tirage au sort interne au cartel nouvellement formé.

COMPTE RENDU

DE LA RÉUNION

DU BUREAU DU 11/1/92

Le bureau s'est réuni brièvement, dans la foulée de l'après-midi consacrée au débat sur le dispositif. Étaient présents: D.Grimault, M. Jollivet, P. Salvain, J. Nassif Ph. Gamier. (P. Eyguesier comme secrétaire de séance).

Ordre du jour:

- Questions d'intendance;
- Point sur le congrès;
- Commentaires la réunion de l'après-midi.

L INTENDANCE

La réunion s'engage par un bref exposé de D. Grimault sur l'état des finances de l'association. La précarité de celles-ci est soulignée. En particulier, l'avoir placé en banque a baissé en relation avec la baisse des cours de la bourse et faute d'un minimum de cotisations

au 15 janvier, nous serons abligés de "vendre "; d'une façon générale, la diminution du nombre des cotisations ne nous autorise pas à augmenter nos débours (la diminution des frais de local d'enseignements ne représentera qu'une économie de faible incidence). Les frais engagés pour le courrier sont alors évoqués: ils posent problème sur le plan des modalités de paiement - sous forme de " droits d'auteur" que le comptable des Cartels n'admet qu'à titre très provisoire -, mais surtout se surajoutent aux frais de secrétariat actuellement incompressibles.

Pour M. Jollivet et J. Nassif, les dépenses engagées sont justifiées. Le courrier est, sous sa forme actuelle, apprécié des membres, a permis à de nouveaux correspondants de se décider à payer leur contribution et représente actuellement le seul biais grâce auquel l'association peut communiquer avec l'extérieur. Enfin, sa réalisation n'est possible que grâce au support technique d'un atelier d'édition, dont on voit mal comment le travail pourrait n'être pas rémunéré, sous une forme ou sous une autre. P. Eyguesier se charge de trouver une idée permettant de résoudre ce dilemme.

Proposition est faite d'augmenter la cotisation, qui passerait de 2500 fr à 3000 fr, et que les membres s'engagent, pour une meilleure tenue souhaitable des comptes, à payer en totalité ou par moitié. Cependant, si la cotisation augmentait, un paiement en trois fois devrait être possible, de même qu'en contrepartie, les membres à jour de leur cotisation bénéficieraient d'un accès libre au congrès. P. Salvain fait remarquer qu' il faut garder en tête qu'on ne tiendra pas : le nombre minimum de membres pour que ça tourne est de 120 ". Ces questions seront débattues et éventuellement soumises à un vote lors de la prochaine A.G.

Concernant le collège des membres participant à cette A.G., D. Grimault précise qu'il ne peut s'agir que des membres à jour de leur cotisation 91.

## II. LE CONGRÈS

L'échéance approchant à grand pas, le bureau s'inquiète des modalités d'organisation du congrès et du thème exact de chacune de ses quatre demi-journées. En vrac : Faut-il faire une mise de fonds pour une affiche? Y faire figurer des noms d'inter-